



SICAE EST modernise son accueil

Après 8 mois de travaux, nous sommes heureux de vous accueillir depuis le 26 janvier 2015 dans les locaux entièrement rénovés du siège social de VESOUL.

Ces évolutions permettent d'améliorer sensiblement la visibilité de SICAE EST tout en mettant à votre disposition un parking d'une dizaine de places.



Le bâtiment a bénéficié d'un rajeunissement tout en mettant en conformité l'accessibilité handicapé. L'intérieur a gagné en volume et en lumière pour une meilleure convivialité de l'accueil. Un espace de confidentialité a été aménagé.



ATTENTION changement d'horaires : 8h - 12h / 13h30 - 17h30



SICAE EST s'engage

SICAE EST est désormais labélisée E-tablissement branché en raison de la gratuité de la recharge de votre véhicule électrique. La borne située sur le parking clientèle de VESOUL est à votre disposition. Pour en bénéficier, demandez à votre accueil clientèle la carte électronique d'activation de la borne.

SICAE EST commence à équiper sa flotte en véhicule électrique. Une RENAULT ZOE sillonne déjà les routes.

s'engage à mettre en place des actions concrètes pour diminuer les impacts de son activité sur l'environnement.

Une démarche pour l'impression des quelques 60 000 factures annuelles émises en papier recyclé, est engagée.

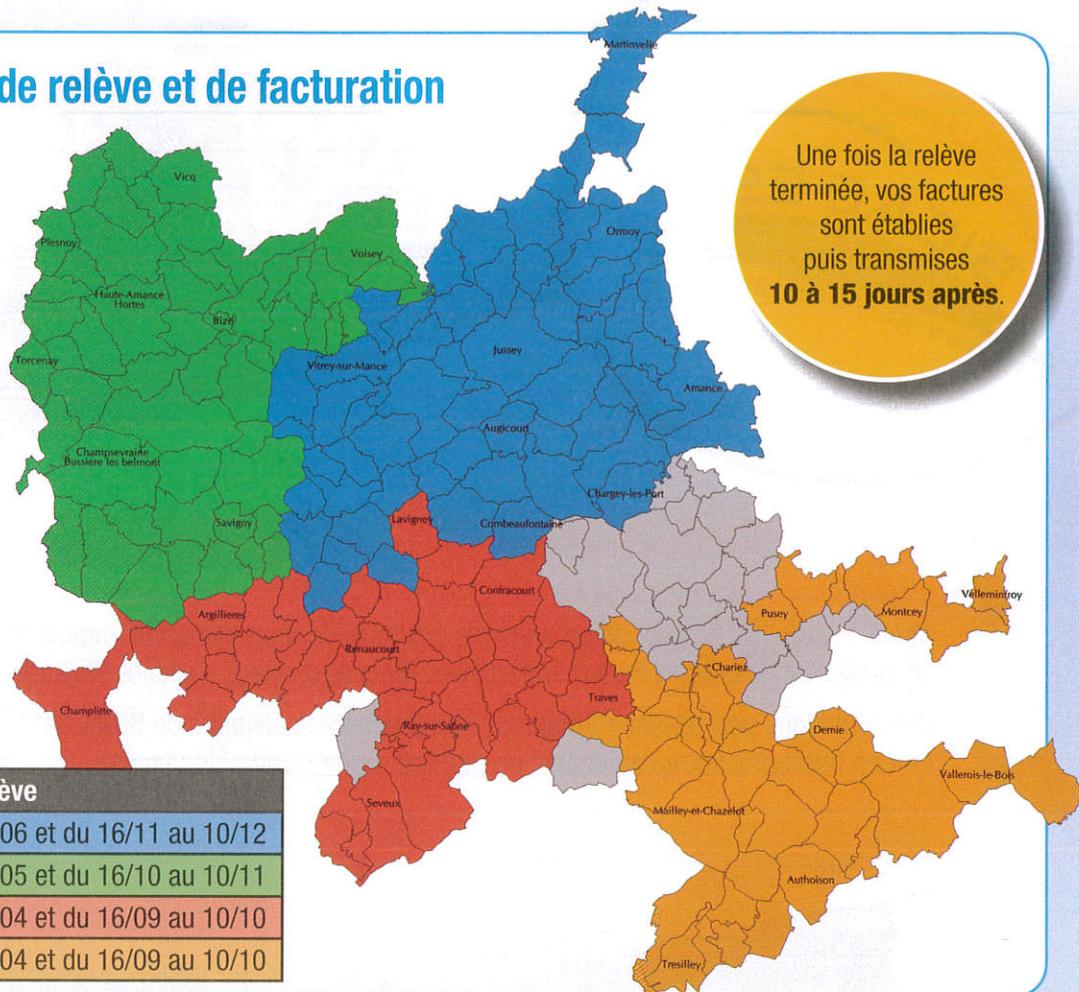


L'ensemble de notre communication est désormais réalisé par un imprimeur certifié IMPRIM VERT®, qui

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

ZOOM sur vos périodes de relève et de facturation

Votre compteur est relevé tous les 6 mois par un agent de SICAE EST. Pour connaître la période de passage dans votre commune, consultez votre dernière facture, l'information figure sur le recto tout en bas de celle-ci. En cas d'absence, un carton d'auto-relevé est déposé à votre domicile. Vous avez la possibilité d'envoyer votre relevé d'index par courrier, de nous le transmettre par téléphone au 03 84 96 81 00, ou plus simplement de le saisir à partir de votre espace client disponible sur www.sicae-est.com, onglet « saisir vos index ».



| Secteurs | Périodes de relève |
|------------------|--|
| Secteur 1 bleu | du 16/05 au 10/06 et du 16/11 au 10/12 |
| Secteur 2 vert | du 16/04 au 10/05 et du 16/10 au 10/11 |
| Secteur 3 rouge | du 16/03 au 10/04 et du 16/09 au 10/10 |
| Secteur 4 orange | du 16/03 au 10/04 et du 16/09 au 10/10 |

Des gestes simples pour de grandes économies !



- 1) Eteindre complètement vos appareils hi-fi et ordinateurs plutôt que de les mettre en veille (permet d'économiser jusqu'à 10 % de leurs consommations par an, la veille représente jusqu'à 500 kWh par an).
- 2) Remplacer vos ampoules halogènes par des ampoules basses consommation fluocompactes (4 fois moins énergivores et 8 fois plus de longévité).

La consommation d'énergie électrique des foyers augmente chaque année avec la multiplication des appareils électriques. Afin de réduire vos factures d'électricité, pensez à :

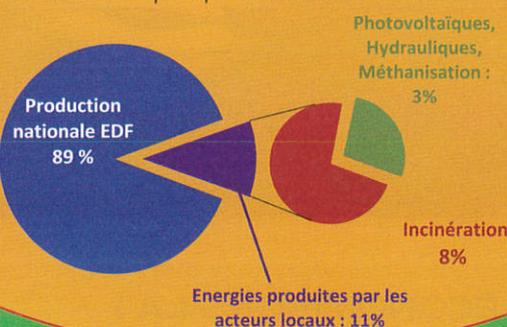
- 3) Fermer les rideaux, stores et volets (protection du froid ou de la chaleur par rétention de l'air ambiant) et baisser la température de 1 à 4°C la nuit et de 3°C en cas d'absence de plus de trois heures. 1°C en moins = environ 7 % d'énergie en moins consommée
- 4) Renouveler vos appareils électroménagers vieillissants et optez pour des catégories A+.
- 5) Régler la température de l'eau chaude sanitaire entre 55 et 60°C (évite le dépôt de tartre et de bactéries) et isoler thermiquement votre ballon d'eau chaude s'il se situe dans un endroit non chauffé (les pertes énergétiques peuvent s'élever à 500 kWh/an).

PETIT RAPPEL

Le sèche-linge est l'appareil le plus énergivore suivi du congélateur et du réfrigérateur.

L'origine de l'électricité distribuée

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le décret d'application de la directive européenne 2003/54/CE du 26/06/03 fait obligation aux fournisseurs d'électricité d'indiquer à tous leurs clients la répartition entre les différentes sources utilisées pour produire de l'électricité.



TEMPO/EJP

A noter que depuis le 1^{er} novembre 2014, les jours TEMPO ROUGE et EJP peuvent être **désynchronisés**. Ce changement fait suite à la décision de la Commission de Régulation de l'Energie qui transfère la décision de la couleur des jours TEMPO à RTE. Les jours EJP sont toujours activés par SICAE EST.

ATTENTION : les clients EJP doivent désormais se fier uniquement à la couleur indiquée sur notre site internet.